



Faut-il s'inquiéter du racisme anti-Blancs?

Entretien avec Aurore Mancini

Aurore Mancini est co-fondatrice et porte-parole de l'association LÉA (Lutte pour l'Égalité dans l'Antiraciste).

Résumé

La loi du 1er juillet 1972, dite loi Pleven, a créé les délits spécifiques d'injure, diffamation à caractère raciste ainsi que la provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence raciale.

Cette loi a profondément changé les paramètres de la liberté d'expression en France et les termes du débat public, notamment grâce à la possibilité accordée par cette même loi aux associations antiracistes de porter plainte et de se constituer partie civile. Bientôt cinquante ans après la promulgation de la loi Pleven, et alors que celle-ci semble définitivement « entrée dans les mœurs », une question reste toutefois intensément controversée : existe-il un racisme dirigé vers les Blancs ?

Aurore Mancini, co-fondatrice et porte-parole de l'association LEA (Lutte pour l'Égalité dans l'Antiraciste) explique à l'Institut pour la Justice pourquoi un tel phénomène existe bel et bien et pourquoi il est essentiel de le combattre.

L'Institut pour la Justice est une association de citoyens préoccupés par les dérives de la justice pénale, qui répercute et canalise les inquiétudes de chacun et propose des réformes pragmatiques. L'association s'appuie sur un réseau d'experts du champ pénal pour promouvoir une justice plus lisible pour le citoyen, plus efficace contre la criminalité et plus équitable vis-à-vis des victimes.

Édité par l'Institut Pour la Justice
Association loi 1901

Contacts :
01 45 81 28 15
publications@institutpourlajustice.org

1) Vous présidez l'association LEA (Lutte pour l'Égalité dans l'Antiraciste - anciennement OLRA). Qu'est-ce qui, dans votre parcours personnel, vous a amené à fonder cette association ?

Notre visée première est de promouvoir un antiracisme universaliste en réaffirmant le droit de chacun à la dignité et au respect absolu de sa personne.

Nous avons préalablement centré notre action sur la dénonciation du racisme anti-Blancs afin d'œuvrer à la reconnaissance de cette forme de racisme particulièrement insidieuse. Cette décision a été motivée par un grand sentiment d'injustice né d'observations, de témoignages recueillis, de lectures, d'une attention portée aux faits et aux discours diffusés par les médias. Nous sommes parvenus à la conclusion que la question du racisme n'était pas aujourd'hui traitée de manière juste et équitable. En effet, tandis que toute mention d'un « racisme anti-Blancs » se voyait frappée d'interdit- car systématiquement associée à l'Extrême droite- nous avons observé l'ampleur grandissante des discours à l'encontre de la population blanche. Il nous est apparu de manière incontestable que dans notre société le racisme anti-Blancs était l'objet d'un véritable déni dû à tout un ensemble de représentations qu'il n'était pas permis de questionner. Les réticences que nous observons chez la plupart des associations antiracistes actuelles à qualifier de « racisme » les agressions accompagnées d'insultes envers les personnes blanches, la difficulté des victimes elles-mêmes à qualifier comme tel leur expérience de racisme, nous ont convaincus qu'il était urgent de faire valoir la réalité des faits contre ce déni causé en grande partie par l'existence de barrières strictement idéologiques.

2) Quelles sont les moyens dont dispose actuellement votre association pour défendre votre cause ?

Le financement de notre association s'appuie exclusivement sur les dons de particuliers ; nous refusons toute subvention de l'État et ne bénéficions d'aucun financement privé. Nos moyens d'actions dépendent exclusivement du soutien des victimes et de ceux qui adhèrent à notre vision universaliste de la lutte antiraciste.

3) Vous écrivez sur le site de votre association : « Nous observons que depuis une vingtaine d'années, cette forme de racisme est en pleine expansion dans la société française, mais aussi en Europe et plus largement dans l'Occident. » Sur quoi se fonde cette observation, et qu'est-ce qui, selon vous, explique cette expansion ?

En 2016, l'INED publiait une étude sociologique faisant état d'une personne sur sept parmi la population majoritaire ayant déjà été victime de racisme au cours de sa vie ; depuis lors, aucune nouvelle étude suffisamment étayée n'ayant été produite, aucune campagne d'information et de prévention n'ayant été mise en œuvre, il nous paraît incongru de supputer une diminution de l'ampleur du phénomène.

Au tournant des années soixante, une large partie de l'intelligentsia européenne a porté à son apogée une tendance anti-occidentaliste née du dégoût inspiré par le colonialisme. Depuis lors, cette diabolisation de l'Occident, décrit comme irrémédiablement coupable, s'est vue confortée par les présupposés idéologiques majoritairement adoptés dans le domaine des sciences sociales. Cette réduction de l'Occident à ses aspects les plus dépréciatifs a grandement contribué à légitimer une certaine hostilité à l'égard de la population blanche – laquelle s'est vue à son tour, comme par effet de synecdoque, attribuer les mêmes caractéristiques. Aux États-Unis sont apparus, sous le nom de Post-colonial studies, ou encore Whites Studies, des courants de pensée ayant pour objet premier « la critique » de l'Occident, mais visant plus exactement à « déconstruire » l'Occident et se livrant, à cette fin, à toutes les outrances idéologiques. Les thèses avancées par ces mouvements sont, sans ambiguïté, à caractère raciste, antisémite ou encore homophobe ; elles sont à l'origine, par exemple, des réunions organisées en non-mixité raciale -interdites aux Blancs, ou des conférences contre « l'impérialisme gay ». Ces

En effet, tandis que toute mention d'un « racisme anti-Blancs » se voyait frappée d'interdit- car systématiquement associée à l'Extrême droite- nous avons observé l'ampleur grandissante des discours à l'encontre de la population blanche.

thèses importées des États-Unis sont arrivées en France, reprises par le Parti des Indigènes de la République qui a fait émerger ce que l'on nomme « l'indigénisme ». Supportées par des groupuscules extrémistes elles se sont progressivement imposées dans l'Enseignement supérieur au sein duquel elles jouissent aujourd'hui d'une inquiétante notoriété. Nous les retrouvons aussi au sein de nombreuses associations, nouvellement apparues, qui se réclament de l'antiracisme ou du féminisme. La prolifération de ce discours de diabolisation de l'Occident et de haine des occidentaux - l'assise académique dont il bénéficie, les échos médiatiques qu'il trouve - contribue grandement non seulement à légitimer mais aussi à exacerber le racisme anti-Blancs. De manière concomitante, nous notons la persistance, dans la sphère médiatique comme dans la sphère politique, de réticences à aborder la question du racisme anti-Blancs. Cette absence de discours clair et de condamnation ferme a un réel poids dans l'opinion et ne fait qu'accroître le phénomène.

4) Vous écrivez également : « Certaines associations antiracistes qui prétendent combattre le racisme continuent de l'exacerber. » Pourriez-vous développer ce point ?

Nous constatons que certaines associations institutionnelles, telles que SOS Racisme, refusent toujours d'employer l'expression - pour reprendre leurs propres termes - de « racisme anti-Blancs ». Ces associations sont pourtant censées s'inscrire dans un cadre républicain et promouvoir une vision universaliste de l'antiracisme. Or, par ce refus de parler de racisme anti-Blancs, elles contribuent à forger la représentation selon laquelle, s'agissant du racisme, la population blanche ne saurait être que sur le banc des accusés tandis que les populations minoritaires se voient attribuer le statut incontestable de victimes. La désignation systématique des Blancs comme boucs-émissaires - présentés comme intrinsèquement, ou par essence, racistes - tout comme l'impunité dont bénéficient largement leurs agresseurs, contribuent à légitimer, par conséquent à exacerber, le racisme anti-Blancs.

Par ailleurs, nous assistons aujourd'hui à la prolifération de groupuscules qui, sous couvert de défendre les minorités et de lutter contre les discriminations, tiennent ouvertement des discours de haine envers la population blanche.

Par ailleurs, nous assistons aujourd'hui à la prolifération de groupuscules qui, sous couvert de défendre les minorités et de lutter contre les discriminations, tiennent ouvertement des discours de haine envers la population blanche. La notoriété comme la multiplication de ce type d'organisations associatives, syndicales ou politiques, sont d'autant plus inquiétants eu égard à la large complaisance dont elles bénéficient du fait des causes éminemment louables qu'elles prétendent défendre.

5) Pourquoi, selon-vous, y a-t-il autant de résistance à reconnaître que les Blancs peuvent aussi être victimes de racisme ?

Il y a sans doute de nombreuses raisons qui ont des causes variées mais aboutissent à cette forme de déni caractéristique des sociétés occidentales.

Certains partis politiques qui ciblent les populations censées représenter la « diversité » ont tout intérêt à faire pression pour qu'elles soient toujours considérées comme victimes de l'Occident esclavagiste et toujours raciste puisque dominant. Que des populations n'appartenant pas à cette diversité se disent victimes en retour n'est pour eux ni audible ni envisageable. N'oublions pas qu'au sein de ces partis gravitent des associations qui visent la déconstruction - mais on peut aussi parler de la destruction - des sociétés occidentales.

Mais il faut surtout insister sur l'immense sentiment de culpabilité dont souffre l'Occident, un sentiment qui incite les populations à subir en silence, pensant qu'il est de leur devoir moral d'expier des fautes que d'habiles organisations savent depuis longtemps entretenir. Il est indéniable que l'épisode de la colonisation et celui de l'esclavagisme ont négativement et durablement marqué les esprits mais c'est principalement l'actuelle instrumentalisation idéologique de ces épisodes qui alimente ce sentiment de culpabilité. L'indigénisme comme les courants politiques d'extrême gauche opèrent aujourd'hui un véritable réductionnisme de l'histoire occidentale. Aux États-Unis, certains nourrissent

et profitent de cette propension à la repentance et à l'autodénigrement en organisant des stages et des ateliers payants, durant lesquels des personnes blanches vont jusqu'à s'excuser d'être nées blanches.

Le peu d'attention que reçoivent d'ailleurs les faits de racisme anti-Blancs, y compris de la part de la Justice, et la difficulté à faire qualifier de raciste un acte vécu à juste titre comme tel par la victime, n'aident pas à la reconnaissance unanime et objective de cette forme de racisme.

6) L'accusation de « racisme », on le sait, a beaucoup été utilisée par certains, y compris devant les tribunaux, pour tenter de faire taire leurs contradicteurs politiques et cela a beaucoup contribué à stériliser le débat public. Ne craignez-vous pas dès lors, avec votre association, de participer à une forme de « concurrence victimaire » et de restriction de la liberté d'expression ?

Il existe différentes manières de combattre le racisme, en atteste d'ailleurs l'existence de notre association qui se propose de constituer une alternative aux dérives présentes au sein de l'antiracisme actuel.

La véritable lutte antiraciste, c'est-à-dire celle qui n'a pas renoncé à sa dimension originelle universaliste, loin de s'opposer à la liberté en est au contraire l'une des principales garantes. Dire que nous défendons une conception universaliste de l'antiracisme signifie que nous affirmons la nécessité que tous puissent prendre part à la réflexion portant sur la question du racisme. La lutte antiraciste universaliste ne s'oppose en rien à la liberté d'expression, elle vient ouvrir le débat, en aucun cas elle ne vise à le verrouiller ou à le clore. Malheureusement, l'antiracisme à l'œuvre ces dernières années en France, a montré un tout autre visage. Les associations institutionnelles comme celles nouvellement apparues, loin de prôner l'universalisme, ont fait prévaloir des conceptions communautaires voire identitaires de l'antiracisme. Par leurs discours et par le caractère systématique des représentations mobilisées au sein de leurs campagnes, ces associations ont simultanément nourri la fiction d'une France raciste et celle d'un destin inéluctable de victime pour les personnes n'ayant pas d'ascendance occidentale.

En rappelant que toute personne, quelle que soit son appartenance ethnique, peut aujourd'hui être coupable ou victime de racisme, nous nous inscrivons précisément en opposition à toute tentative de monopolisation de la légitimité du discours. En appelant à un traitement égal de toutes les formes de racisme, nous récusons la concurrence victimaire dans son principe même.

Par le repli communautaire qu'elles induisent, par l'extension illimitée des droits individuels qui en découle, ce sont les inégalités de traitement qui existent aujourd'hui au sein de l'antiracisme qui constituent une véritable menace pour la liberté d'expression.

7) Vous écrivez sur le site de votre association : « Le déni dont ce problème fait l'objet empêche de travailler à sa résolution, alors même qu'il existe de nombreuses solutions susceptibles d'endiguer le phénomène. » Pourriez-vous nous détailler quelques-unes de ces solutions ?

Le racisme anti-Blancs tend aujourd'hui à être plus largement reconnu par l'ensemble de la société - la triste réalité des faits étant de plus en plus difficile à ignorer. Or la persistance de freins idéologiques ne permet pas une mise en œuvre satisfaisante de véritables campagnes d'information et de prévention. L'absence de condamnations fermes et de discours clairs concernant le racisme anti-Blancs de la part des politiques a un réel poids sur l'opinion. Parallèlement, la complaisance à l'égard des violences et des discours de haine subis par la population blanche génère un sentiment d'impunité chez les uns et un sentiment d'injustice criante chez les autres qui les conduit à une forme de repli - on souffre en silence - ou à du ressentiment qui s'exprime par le rejet de l'autre, voire par la violence.

Par le repli communautaire qu'elles induisent, par l'extension illimitée des droits individuels qui en découle, ce sont les inégalités de traitement qui existent aujourd'hui au sein de l'antiracisme qui constituent une véritable menace pour la liberté d'expression.

Si l'on veut trouver des solutions à cette situation qui ne fait qu'empirer, il faut au préalable que soient reconnus et punis les faits de racisme anti-Blancs au même titre que les autres, ce qui suppose une volonté des pouvoirs publics en matière d'écoute des victimes et de Justice.

Faire connaître, diffuser les faits incontestables, donner la parole aux victimes sans qu'il n'y ait d'arrière fond idéologique ni activisme malsain, c'est ce à quoi nous nous employons.

L'absence de condamnations fermes et de discours clairs concernant le racisme anti-Blancs de la part des politiques a un réel poids sur l'opinion.
